

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire
Jeudi 21 novembre 2019
Saint-Germain-la-Ville

Titulaires présents : Gilles ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Carole CHOSROES, Françoise DROUIN, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Christophe MANGEART, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Milène ADNET par Éric PIGNY (pouvoir), Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléante), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Catherine PUJOL par André KUHN (pouvoir), Sylvain ROGER par Marie-Ange GRUÉ (suppléante).

Absents : Jean-Claude ARNOULD (excusé), Jean-Paul BRIGNOLI (excusé), Catherine DETHUNE (excusée), Hubert FAUCONNIER, Hubert FERRAND (excusé), Jean-Claude MANDIN (excusé), André MELLIER (excusé), Fabrice REVELLI, Murielle STEPHAN (excusée).

Soit 35 votants.

Suppléants présents : Philippe BIAL, Odile CAQUE, Damien GALLOIS, Marie-Ange GRUÉ, Claudy MATHIEU, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Dominique MILLON.

Suppléants absents : Alexandre BODIN, Jean-Claude FARON, Alain GOBILLARD (excusé), Daniel HERBILLON (excusé), Philippe HINCELIN, Alain JACQUES, Éric MERCIER (excusé), Luc MILLION (excusé), Florence PERARDEL (excusée), Muriel RENAULT (excusée), Audrey SCHULLER (excusée), Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN, Andrée VIART (excusée).

Secrétaire de séance : André KUHN, Mairy-sur-Marne.

Ouverture de séance : 20 h 45.

Monsieur le Président présente les membres excusés, les pouvoirs et l'ordre de du jour.

Monsieur le Président demande le vote d'accord sur le compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2019.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du courriel de Madame PUJOL, maire de Mairy-sur-Marne, concernant un désaccord sur l'augmentation proposée du prix de vente au m² des parcelles de la ZA de Mairy-sur-Marne, ainsi que de sa surprise quant à l'étude sur 6 mois de la bibliothèque de Mairy-sur-Marne, les 2 votes étant à l'ordre du jour.

I. URBANISME

1. Désignation des représentants à l'AUDC

L'assemblée doit désigner deux représentants de la CCMC au conseil d'administration de l'AUDC. Il en suit deux propositions : Messieurs Hubert ARROUART et René SCHULLER.

Proposition d'un représentant au bureau : candidat Monsieur Hubert ARROUART.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

II. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2. Prix de vente du m² de la zone d'activité de Mairy-sur-Marne

Zone artisanale la Cerisière de Mairy-sur-Marne.

Monsieur le Président présente l'historique de la zone artisanale. Il reste sept parcelles à vendre, les autres sont occupées par la société BOITUZAT et la déchèterie. Pour booster les ventes, il est envisagé de pouvoir modifier les parcelles et d'effectuer quelques travaux de voirie pour desservir les futures parcelles modifiées, ce qui entrainerait un coût. Monsieur le Président propose à l'assemblée de passer de 10.50 € HT /m² actuel à 12 € TTC/m².

Vote du conseil communautaire pour 12 €/m² : 12 contre et 1 abstention. Décision adoptée.

III. RESSOURCES HUMAINES

3. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent à la bibliothèque de Mairy-sur-Marne

Monsieur le Président demande une réflexion concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent à la bibliothèque de Mairy-sur-Marne qui arrive à échéance le 31 décembre 2019. Le Président propose un renouvellement de 6 mois. Monsieur KUHN signale que la bibliothèque fonctionne très bien avec un bon taux de fréquentation étendu jusqu'à la vallée de la Coole. Madame LAMIABLE rassure Monsieur KUHN quant à la variation des horaires de bibliothèque de Marson.

Vote du conseil communautaire pour renouvellement de 6 mois : 2 contre.

IV. LOGEMENT

4. Subventions OPAH suite au Comité Technique N° 18 du 18 octobre 2019

Monsieur le Président commente le tableau concernant les travaux effectués dans le cadre de l'OPAH. Monsieur VANSANTBERGHE informe l'assemblée qu'une réunion est prévue en janvier pour étudier les conditions de ressources des demandes de subventions d'investissement. Madame DROUIN signale que tous les travaux qui ont été effectués l'ont été dans le cadre de l'économie d'énergie.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

V. ENVIRONNEMENT

5. Remboursement de frais de saisie administrative indus (38.91 €) relatif à une facture de réhabilitation d'assainissement collectif

Monsieur le Président informe l'assemblée que faute de respect des délais du bureau d'étude pour la réhabilitation d'un assainissement non collectif, un usager s'est vu facturer des frais de saisie administrative d'un montant de 38.91 €.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de rembourser ces frais indus à l'utilisateur et de les refacturer au bureau d'étude concerné.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

VI. FINANCES

6. DM – Budget principal

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant des immobilisations et des documents d'urbanisme. Il propose une réduction du suréquilibre de 13 948.35 € :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--------------------------|---------------|-----------|---------------|
| RECETTES | | DEPENSES | |
| Article | Montant | Article | Montant |
| 023 - 2318 | + 13 948,35 € | 20 - 202 | + 22 000,00 € |
| | | 21 - 2128 | - 22 000,00 € |
| | | 20 - 2031 | + 13 948,35 € |

Vote du conseil communautaire : unanimité.

7. DM – Budget SPANC

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant les amortissements :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---------------------------|-----------|
| DEPENSE | |
| Article | Montant |
| 042- 6811 | + 488,73€ |
| 012 - 6215 | - 488,73€ |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|--------------------------|-----------|
| RECETTE | |
| Article | Montant |
| 040- 28031 | + 45,00€ |
| 040- 28033 | + 443,73€ |

Vote du conseil communautaire : unanimité.

8. DM – Budget AC Mairy-sur-Marne

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires suite à des dépenses imprévues :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
|---------------------------|-----------|
| DEPENSE | |
| Article | Montant |
| 011 - 611 | + 1 000 € |
| 012 - 6215 | + 1 000 € |

Vote du conseil communautaire : unanimité.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président informe l'assemblée du courrier adressé par le PETR concernant le programme LEADER.

Le Groupe d'Action Local (GAL) du Pays de Châlons-en-Champagne avait été sélectionné par la Région GRAND EST selon les modalités suivantes :

- PETR comme structure porteuse
- Animation du GAL par une équipe technique
- une enveloppe de 1 223 200 € de fonds LEADER
- Les travaux de la vélo route Pogny / Vitry-la-Ville débuteront en 2020.
- La réunion des communes de la strate « Bourgs et Villages » du SCOT est prévue le mardi 10 décembre à 18 h 30 au siège de la CCMC à Saint-Germain-la-Ville.
- Prochaine réunion du bureau et du conseil communautaire le 12 décembre à Nuisement-sur-Coole.
- Cérémonie des vœux du Président le 17 janvier 2020 à 19 h 00.
- SYMSEM : Monsieur SCHULLER explique et se félicite : la collecte des déchets sur la CCMC est de - 27 %. Un bémol, les cartons ne sont repris plus qu'à 48 € au lieu de 75 € (cours mondial à cause du marché asiatique).

L'usine SYVALOM va devoir effectuer des travaux de filtres sur ses cheminées : coût 7 millions d'euros. A suivre.

- Madame LAMIABLE remet à chaque village une clé USB avec les photos aérienne et statiques de la CCMC réalisée pour la Foire. Les communes pourront faire leur commande à l'aide du fichier Excel joint et le retourner à la CCMC.
- Des plaquettes éditées par les services de l'Etat relatives aux dispositifs de rénovation énergétique et à destination des usagers sont distribuées à chaque commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.